



Direction Départementale des Territoires
et de la Mer (DDTM)
Monsieur le Chef du Service de l'Eau et des
Risques
19, av. de Grande-Bretagne
66 000 PERPIGNAN

Perpignan, le 23/04/2020

Objet : avis sur la demande de déclaration pour 3 forages de reconnaissance sur la commune d'Espira de l'Agly, pour un futur usage industriel.

Monsieur le Chef de Service,

Le bureau de CLE a pris connaissance du dossier déposé par la société La Provençale, concernant la réalisation de trois forages de reconnaissance dans les marnes albiennes sur la commune d'Espira de l'Agly, pour un futur usage industriel, à hauteur de 90 000 m³ annuels maximum. Plusieurs éléments sont à considérer :

- Les forages projetés n'exploiteront pas les aquifères plio-quaternaires.
- Le forage d'eau potable le plus proche dans le Pliocène est celui d'Espira de l'Agly, situé à 2 km à l'aval des sites projetés de forages.
- Le dossier en lui-même ne contient aucune information qui permettrait de juger d'éventuels échanges entre les formations qui seront exploitées et le Pliocène situé à l'aval.
- Au vu des connaissances techniques du Syndicat des nappes, il apparaît qu'effectivement le risque que ces forages aient un impact sur le Pliocène est très limité.
- Cette supposition pourrait être confirmée par la réalisation d'un suivi piézométrique du Pliocène lors des essais de pompages des futurs ouvrages de La Provençale. Il conviendrait de trouver un ouvrage dans le Pliocène à l'aval du site de La Provençale, et suffisamment proche de ce dernier. Au vu des données dont il dispose, le Syndicat des nappes n'a pas connaissance d'un tel ouvrage.

Veillez croire, Monsieur le Chef de Service, à l'assurance de ma considération distinguée.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

FRANCIS CLIQUE